

RENCONTRE COLLÈGE – SYNDICAT DES ENSEIGNANTS (RCS)

Document associé : Convention collective

<https://www.seecd.org/convention-collective/>

Responsables désignés par le Collège : directrice des ressources humaines,
directeur des études au besoin

Composition :

- Directrice adjointe aux études
- 1 cadre de la formation continue (FCSAE)
- 5 membres du SEECD (personnel enseignant)

Fréquence des réunions : 1 fois par mois